

**COMMENT LES COLLECTIVITÉS
PEUVENT SOUTENIR LE
LOGEMENT DURABLE:**

**EXEMPLES DE COLLECTIVITÉS
ENGAGÉES ET DE
TERRITORIALISATION HQE**

**VILLE DE PARIS ET TOULOUSE
MÉTROPOLE**

PUSHING FORWARD LIVING PLACES

Alliance
HOE-GBC
Congress

12-14 DECEMBRE 2017 - World Efficiency Solutions Paris





LE LOGEMENT DURABLE
PORTÉ PAR LES
COLLECTIVITÉS LOCALES

PRINCIPE

DÉCLINAISON DU CADRE DE RÉFÉRENCE HQE À L'HABITAT



DÉCLINAISON DU CADRE DE RÉFÉRENCE HQE À L'HABITAT



HABITAT

Repère de qualité pour un logement sain,
sûr et confortable
(qualités techniques essentielles).

Qualité des services et de l'information
au particulier.

**REPÈRE
DE CONFIANCE**



HABITAT

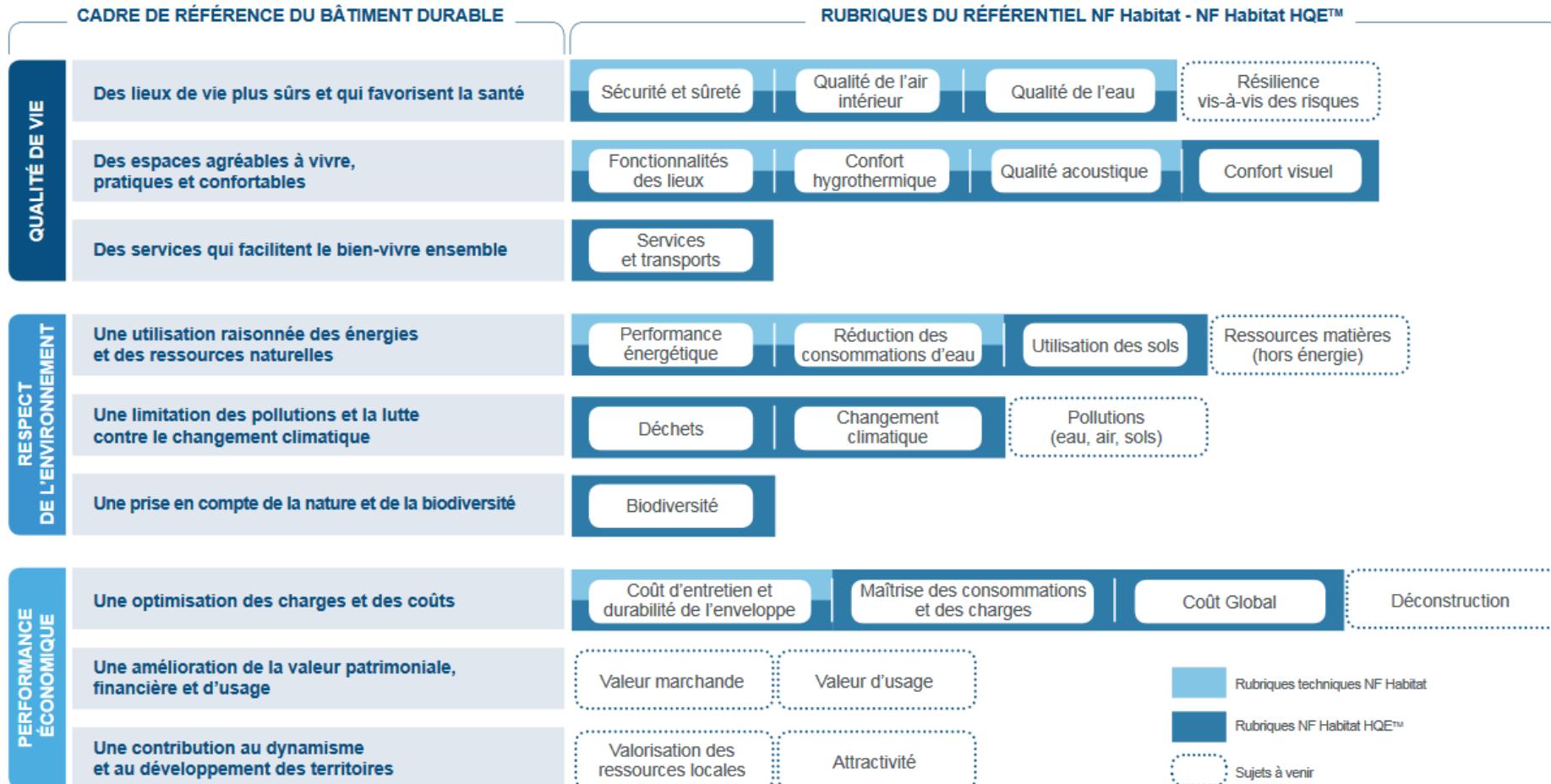
Repère de performance
pour un habitat durable.

Un logement offrant une bonne qualité
de vie, en interaction avec son territoire,
énergétiquement et économiquement
performant, dans le respect de
l'environnement.

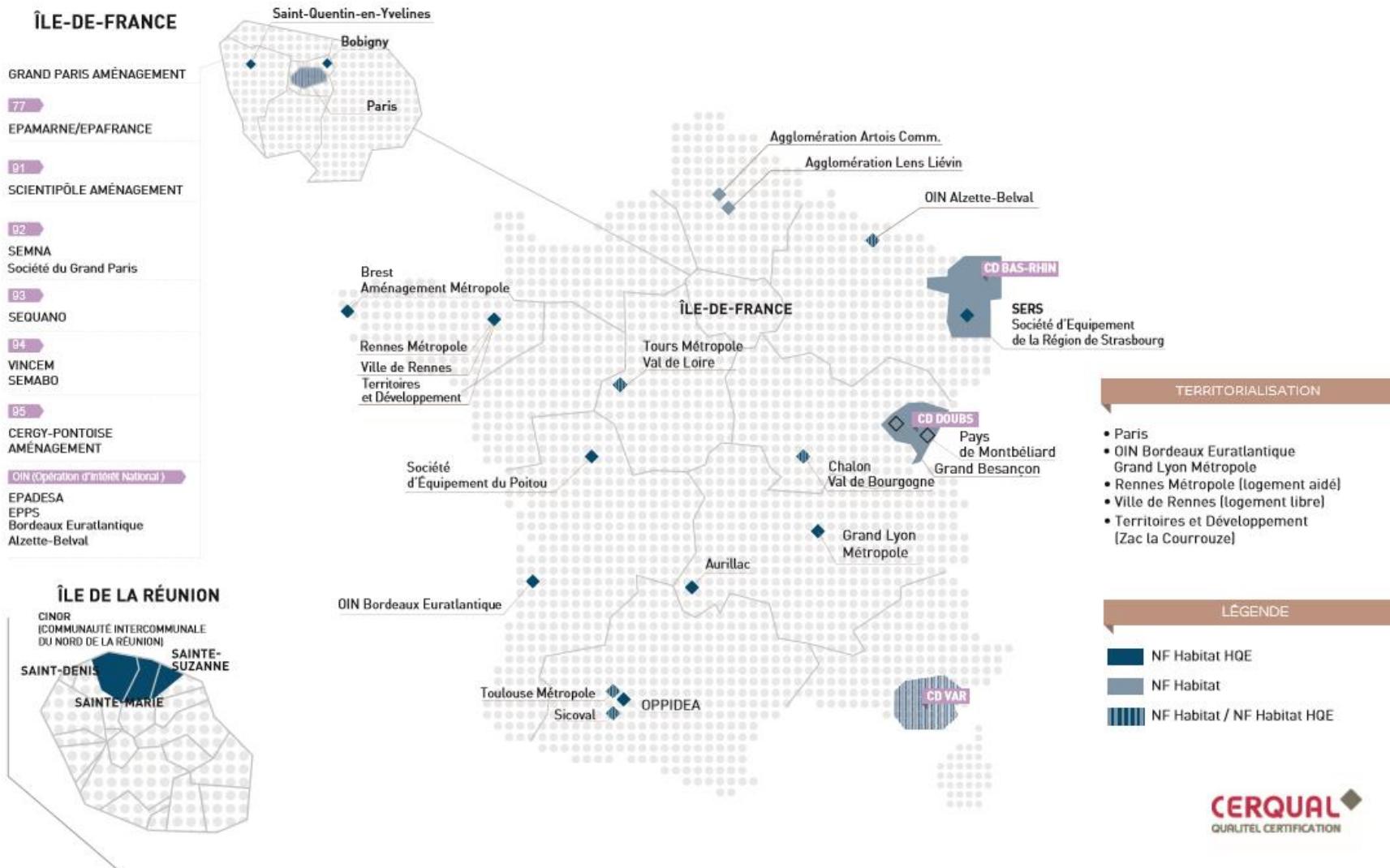
**REPÈRE
DE PERFORMANCE**

NF HABITAT – NF HABITAT HQE – RÉFÉRENTIEL CONSTRUCTION

| CADRE DE RÉFÉRENCE ET RUBRIQUES DU RÉFÉRENTIEL



LES COLLECTIVITÉS ET AMÉNAGEURS PARTENAIRES



DES RÉPONSES CONTEXTUELLES



LE BÂTIMENT DURABLE POUR TOUS

Qualité de vie - Respect de l'environnement
Performance économique - Management responsable



5 PRINCIPES POUR 1 BÂTIMENT DURABLE

Parce qu'un bâtiment durable ne peut se réduire à une somme de thématiques à traiter, le cadre de référence de l'Association HQE propose 5 principes à respecter pour mettre en œuvre les engagements et objectifs.

PRINCIPE 1 **Une vision globale**

La réalité d'un bâtiment durable, c'est la conjugaison de nombreuses thématiques qui peuvent parfois sembler contradictoires. Le cadre de référence permet de les aborder d'une manière globale, d'arbitrer ces éventuelles contradictions, de trouver le meilleur compromis entre les enjeux du développement durable, les objectifs fonctionnels et les contraintes réglementaires et de rechercher les synergies entre qualité de vie, performances environnementales et performances économiques. Cette approche intégrée permet également de viser l'excellence sur une ou plusieurs thématique(s) et d'en apprécier les conséquences en toute sérénité.

PRINCIPE 2 **Des réponses contextuelles**

Chaque bâtiment s'inscrit dans l'histoire, la culture et la dynamique d'un territoire, d'une ville, d'un quartier et répond à des besoins différents. Par conséquent, les réponses aux objectifs définis pour un bâtiment durable doivent être adaptées à son contexte.

PRINCIPE 3 **Une dynamique de progression**

C'est l'approche préconisée pour permettre à tous de s'engager dans une démarche de progrès sans attendre. Ensemble, les acteurs se fixent des objectifs ambitieux et atteignables. Une fois atteints, ils peuvent s'en fixer de nouveaux pour franchir une nouvelle étape et progresser vers l'excellence.

PRINCIPE 4 **Des performances affichées**

Pour justifier les choix et faciliter la prise de décision en toute transparence, il est nécessaire d'adopter un mode d'évaluation orienté performance et de disposer d'indicateurs de performance mesurés sur l'ensemble du cycle de vie, scientifiquement fondés et compréhensibles. Ils contribueront à une plus grande objectivité sur les résultats obtenus et faciliteront le dialogue entre l'ensemble des acteurs.

PRINCIPE 5 **Une action continue**

Un bâtiment durable, c'est un challenge de tous les jours pour tous jusqu'à sa nouvelle vie ou sa déconstruction. Pour faciliter cette continuité d'action dans le temps, alors même que les acteurs se succèdent au fil de la vie du bâtiment, la capitalisation et le partage de l'information sont essentiels.



PRINCIPES DE TERRITORIALISATION

Adapter NF Habitat – NF Habitat HQE à un territoire

- 1. Aux ambitions environnementales, aux politiques de l'habitat pour une collectivités locale (Plan Climat/PLH/Charte des construction...)**

- 2. Aux cahiers de prescriptions des zacs pour les aménageurs**

PRINCIPES DE TERRITORIALISATION

- 1. Ajout d'exigences** au référentiel NF Habitat ou NF Habitat HQE ou choix d'exigence HQE à 2 ou 3 points

- 2. Ces exigences complémentaires sont validées** par organisme tiers et indépendants à la conception et avant la livraison des logements

ATTESTATION VALIDANT L'ATTEINTE DE NF HABITAT HQE VILLE DE PARIS

NF HQE[®]
HABITAT

MAIRIE DE PARIS CERTIFICAT CONSTRUCTION

OPÉRATION CERTIFIÉE

NUMÉRO DE CONTRAT :
XXXX

OPÉRATION :
LA PORTE DES ROMAINS
246, route des Romains
67 200 – Strasbourg

DESCRIPTIF : X logements
résidence services individuels
X bâtiments

BÂTIMENT : XXXXXXXXXX (nombres de logements : XXXXXXXXXX 00, XXXXXXXX 00, XXXXXXXXXX 00, XXXXXXXXXX 00, XXXXXXXXXX 00, XXXXXXXXXX 00)

TITULAIRE :
MEURTHE ET MOSELLE HABITAT
33 bis boulevard de la Motte
BP 80610
54 010 Nancy Cedex

CARACTÉRISTIQUES CERTIFIÉES NF HABITAT ASSOCIÉE À HQE™ :

NIVEAU GLOBAL

LABEL BEPOS EFFINERGIE
LABEL BÂTIMENT BIOSOURCE

> QUALITÉ DES SERVICES ET DE L'INFORMATION DÉLIVRÉE À L'OCCUPANT

> QUALITÉS TECHNIQUES : 3 engagements

QUALITÉ DE VIE
Sécurité et Séreté, Qualité de l'air intérieur, Qualité de l'eau, Fonctionnalités des lieux, Confort hydrothermique, Qualité acoustique, Services et transports, Confort visuel

RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT
Performance énergétique, Réduction des consommations d'eau, Utilisation des sols, Déchets, Changement climatique, Biodiversité

PERFORMANCE ÉCONOMIQUE
Coût d'entretien et durabilité de l'enveloppe, Maîtrise des consommations et des énergies, Coût global

Mention en performance sur les exigences :
Fonctionnalités des lieux, Confort hydrothermique, Qualité acoustique, Services et transports, Confort visuel

La conception technique de ce programme répond aux critères de qualité définis dans le référentiel NF Habitat.

XXXXXXXXXX est autorisé à exercer la marque NF Habitat en application des règles détaillées de la norme NF et du référentiel de certification NF Habitat HQE. Cette déclaration affirme, après évaluation par CERQUAL Qualité Certification, que l'opération respecte les exigences de l'appel d'offre n°00000000 NF 500 -XX version 5.0, sous réserve des résultats des contrôles de conformité qui seront effectués par CERQUAL Qualité Certification ou son organisme, qui peuvent conduire à modifier la présente déclaration. En vertu de la présente déclaration notifiée par Qualité Certification, AFNOR Certification accorde le droit d'utilisation de la marque NF à la société qui en est bénéficiaire, pour l'opération objets de cette déclaration.

Cachet du Titulaire :

A Paris, le _____
Par mandatment d'AFNOR Certification et pour CERQUAL Qualité Certification
Antoine Desbaumes, Président

CERQUAL Qualité Certification – 136, boulevard Saint-Germain 75006 Paris – www.nf-habitat.fr
certifications certifiées en vertu par la section certification de produits et services, offre des sites accessibles et possède disponibilité sur www.certificat.fr
AFNOR Certification – 11 rue Prince de Poixème – 92571 La Plaine Saint-Denis Cedex

CERQUAL
QUALITÉ CERTIFICATION

LES TERRITORIALISATIONS



Qualité
Label E+Cout
Isolation, déchets
arceaux vélos
Notice environnementale
Espaces extérieurs privatifs
Surface annexe
bois Plan Climat global
baies rangement
Energie STD
ENR

Observatoire

MERCI DE VOTRE ATTENTION

